

Verrières Animation Loisirs H10011
Règlement intérieur du Championnat l'Aube Echecs 2025 2026

Article 1 : Verrières Animation loisirs organise **sous l'égide du CDJE de l'Aube** le Championnat de l'Aube d'Echecs jeunes dans **la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 les 29 et 30 novembre 2025.**

Ce tournoi est ouvert exclusivement aux joueurs licenciés A dans la saison en cours dans un club de l'Aube, dans les catégories M et F, petit poussin, poussin, pupille, benjamin, minime, sans limite Elo.

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation : 69338

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Fide janvier 2026.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'inscription qui s'élèvent à 5 Euros.

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 6 rondes sur la cadence 2 x 50 minutes + 10 secondes par coup

Article 4 : Dates et Horaires de jeu :

29 novembre : 9 heures 30 : Clôture des inscription et Contrôle des licences

Horaires des rondes :

29 novembre : 10 heures : ronde 1 13 heures 30 : ronde 2 15 heures 30 : ronde 3

30 novembre : 10 heures : ronde 4 13 heures 30 : ronde 5 16 heures 30 : ronde 6

30 novembre vers 18 heures 30 : Clôture du tournoi – nomination des titres par catégorie et remise des coupes par le Président du CDJE ou un des membres du bureau

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz tronqué - le Kashdan – Performance

NB : Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 6 : le tournoi est arbitré par Pierre CHANTIER, AF0 1, arbitre principal et Philippe GUYOT, arbitre adjoint, AFO1

Article 7 : Jury d'appel. Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle du tournoi

Article 8 : Un joueur sera considéré forfait 15 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Article 9 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. (charte du joueur d'échecs)

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Article 10 : les parties seront notées. Les plus jeunes seront aidés dans leur notation avec l'accord de l'arbitre.

Article 11: Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide

Article 12: Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Article 13 : Rappel

La salle de jeu comprend la zone de jeu et les toilettes

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi.

Analyse interdite dans la salle sans l'accord de l'arbitre : une salle est mise à disposition à partir du 29 novembre 11 heures.

Il est demandé aux joueurs de respecter le matériel et l'environnement : toute dégradation entraînera l'exclusion du tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement

Article 14 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 15 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

Article 16 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 17 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les personnes présentes non joueurs.

Article 18 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 19 : *La participation au championnat de l'Aube jeunes 2024-2025 qui se déroule à Verrières implique l'acceptation du présent règlement.*

L'arbitre

Pierre CHANTIER

L'organisateur

Représentant du CDJE